
LEODIUM

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

L'ARCHITECTURE DU COUVENT DES CÉLESTINES DE TONGRES (1640-1677)

Créé en Italie au début du XVII^e siècle, l'ordre des Annonciades célestes gagna nos régions par la France. Le couvent des Annonciades célestes installé à Tongres est le sixième couvent de l'ordre répertorié sur le territoire de la Belgique actuelle. Après la fondation d'une maison à Liège-en-Île (1626) et à Huy (1637), les religieuses établirent à Tongres (1640) un troisième couvent dans la principauté de Liège. À l'heure actuelle, aucun vestige ne subsiste de leur couvent. L'architecture de ces constructions peut cependant être envisagée au travers des sources écrites.

1. Localisation

Le couvent de Tongres fut fondé par trois Annonciades célestes tournaisiennes. Tongres étant une ville de la principauté de Liège, les Célestines furent placées sous l'autorité du prince-évêque, Ferdinand de Bavière (1612-1650). Les sœurs s'installèrent d'abord trois semaines dans le couvent Sainte-Agnès de Tongres, au sud-est de la ville, puis louèrent durant un an la demeure d'un chanoine du chapitre de Tongres, sise rue de

Hasselt⁽¹⁾. Ensuite, préférant posséder leur propre maison, elles acquièrent une maison au sud de la ville, à proximité du cimetière de Sint-Jan et du cloître de Sainte-Claire⁽²⁾. Elles revendirent leur demeure en 1651 et prirent possession d'une maison dans la « *Heymelighenstraet* »⁽³⁾. Elles y demeurèrent jusqu'à ce que la ville soit incendiée par les Français en 1677. Leur maison réduite en cendres, les Célestines se réfugièrent alors à Liège où elles établirent un second couvent, dans le faubourg d'Avroy⁽⁴⁾.

2. Histoire du couvent et de ses bâtiments

a. La fondation

Les Annonciades célestes de Tournai décidèrent de fonder un couvent à Dinant dès l'an 1638. Hélas, leur tentative n'aboutit pas. Sur proposition d'un chanoine de Tongres, les sœurs se tournèrent vers cette ville mosane tant il leur vanta les « *merveilles et miracles qu'operoit la sainte vierge dans la ville de Tongre* »⁽⁵⁾. Le couvent disposa des fonds nécessaires

(1) UNIVERSITÉ DE LIÈGE, BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES (ULg), manuscrit n° 1168, Chronique du couvent de Tongres réfugié au faubourg d'Avroy : *Recueils dittes annales appartenantes aux religieuses Annonciade céleste de Tongre réfugiée et établies au fauxbourg d'avroy lez liège c'est dez l'an 1626 jusqu'à l'an 1734*, f°s 12-13. – M. LIBERT, *L'ordre des Annonciades célestes ou Célestines. Monasticon*, Bruxelles, 2000, p. 87 (*Introduction bibliographique à l'histoire des couvents belges antérieurs à 1796*, 28).

(2) ARCHIVES DE L'ÉTAT À HASSELT (R.H.A.), *Schepenen Tongeren*, reg. 96, f° 187 et reg. 215, f° 304 v°.– H. BAILLIEN, *Het verblijf der annunciaten te Tongeren (1640-1677)*, dans *Het Oude Land Loon*, t. 7, 1952, p. 162. – P.G. REMANS, *Het verblijf der annunciaten te Tongeren (1640-1677)*, dans *Het Oude Land Loon*, t. 8, 1953, p. 67.

(3) La « *Heymelinghestraet* » ou Hemelingenstraat est connue depuis le XIV^e siècle (H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 161) et se nomme rue de Hasselt depuis le XIX^e siècle. Cette rue reliait la Grand Place à la Heymelinghe poort qui perçait le rempart de la ville. Contrairement à toutes les autres, cette porte était surmontée d'une grande statue de la Vierge. Au XVII^e siècle s'y trouvait le refuge de la commanderie des Chevaliers de l'ordre teutonique jusqu'en 1663. Certains auteurs, comme M. PERREAU (*Tongres et ses monuments*, 1849), prétendent que la rue porte ce nom à cause du couvent des Célestines (« *Hemelinnen* ») qui s'y établit. Cependant, elles demeurèrent à Tongres moins d'une quarantaine d'années. Il est donc peu probable que la rue porte leur nom. E. ULRICH, *Les rues de Tongres à travers les siècles*, Tongres, 1904, pp. 11-15.– J. PAQUAY et E. ULRICH, *Glossaire toponymique de la ville de Tongres et de sa franchise*, dans *B.S.S.L.L.*, t. 25 et 26, 1908-1926, pp. 44-45.– J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle*, t. 1, Liège, réédition de 1974, p. 367.

(4) ULg, n° 1168, f°s 18 et 22. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 87. Un premier couvent se situait déjà dans le quartier de l'Île depuis 1628. Nous avons consacré un article à l'architecture du couvent de Liège-en-Île dans *Leodium*, t. 92, 2007, pp. 44-81.

(5) ULg, n° 1168, f°s 5-6 et 12.– H. BAILLIEN *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162. – S. BOUVAIN, *Contribution à l'histoire religieuse de la ville de Liège : la fondation de couvents à l'époque moderne*, Université de Liège, Mémoire de licence en Histoire inédit, 1994, p. 84. Les sœurs tournaisiennes tentèrent avant tout de fonder un second couvent à Liège, mais le prince-évêque leur refusa son autorisation.

pour son installation grâce aux six mille francs (soit dix mille florins de Brabant) légués par testament à la sœur Marie Jeanne Victoire Rasoir⁽⁶⁾. Cette somme fut accordée à condition que « *leur demeure y soit stable et permanente et approuvée légitimement* »⁽⁷⁾. Trois sœurs de Tournai furent désignées pour fonder le couvent à Tongres. Elles firent halte à Liège où elles demeurèrent dix jours. Elles arrivèrent enfin à Tongres le 2 février 1640, mais s'étonnèrent de découvrir que la ville était flamande⁽⁸⁾. Les bourgeois de la ville ne réservèrent pas un bon accueil à cet ordre nouveau, préférant davantage les béguinages⁽⁹⁾. Cependant, le comte de Borlez, grand mayeur de Tongres, soutint l'entreprise des Célestines⁽¹⁰⁾.

b. Déménagements successifs (1640-1651)

À leur arrivée, les Célestines furent accueillies durant trois semaines chez les sœurs de sainte-Agnès dont le cloître existe encore aujourd'hui dans l'actuelle Sint-Catharinastraat (fig. 2, n° 1), au sud-est de la ville (fig. 2, n° 2)⁽¹¹⁾. Dès que les quelques aménagements nécessaires furent terminés, elles louèrent pour trois ans la maison du chanoine N. Peumans, rue de Hasselt⁽¹²⁾, mais résilièrent le contrat après une année, préférant posséder leur propre maison⁽¹³⁾. Elles acquièrent dès lors celle de Jean Van Loon, dont on connaît l'emplacement (en face de l'église Saint-Jean) grâce à un document daté du 29 octobre 1649⁽¹⁴⁾. En outre, l'acte de vente de la maison en août 1651 situe le couvent dans la Sint-Jansstraat, vis-à-

(6) Cette sœur fit partie du trio qui se rendit à Tongres pour y fonder un couvent de l'ordre. Les deux autres religieuses étaient les sœurs Carondelet de Potelle. J.P.R. STEPHANI, *Mémoire pour servir à l'histoire monastique du pays de Liège*, t. 6, Liège, 1876-1877, pp. 312-313. – M. PERREAU, *op. cit.*, p. 180. – H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

(7) ULg, n° 1168, f° 13. Dans le cas contraire, l'argent devrait retourner au couvent de Tournai ou à un autre couvent de l'ordre.

(8) ULg, n° 1168, f° 14. – M. PERREAU, *op. cit.*, p. 180.– J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVII^e siècle ... op. cit.*, p. 367.– H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.– M. LIBERT, *op. cit.*, p. 87.

(9) ULg, n° 1168, f° 14. – H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

(10) ULg, n° 1168, f° 14.

(11) ULg, n° 1168, f° 13.– J. HELSEN *et alii*, *2000 Jaar Tongeren. 15 voor Chr. tot 1985*, Hasselt, 1988.

(12) M.T. THYS, *Le chapitre de Notre Dame à Tongres*, t. 1, Anvers, 1888, pp. 340-341.– H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 10.– M. LIBERT, *op. cit.*, p. 88. Par manque de sources, nous ne pouvons localiser la maison du chanoine avec plus de précision.

(13) H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

(14) R.A.H., *Schepenen Tongeren*, reg. 96, f° 187.– H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

vis du cimetière (et de l'église) Sint-Jan⁽¹⁵⁾. Par conséquent, la demeure ne devait pas se trouver très loin du couvent Sainte-Claire⁽¹⁶⁾ (fig. 1, n° 3).

Le plan cadastral de 1827 permet de mieux situer ces différents bâtiments les uns par rapport aux autres (fig. 2). Au sud de la ville, l'église Sint-Jan et son cimetière (fig. 2, n° 3) occupent tout un îlot à eux seuls. En face, le long de la rue Sint-Jan (4), deux parcelles (6) sont occupées par des constructions, peut-être l'une d'elles était-elle occupée autrefois par les Célestines. Le couvent de Sainte-Claire (5) est également présent, du même côté de la rue, légèrement plus au nord. Le 19 août 1651, les Célestines vendirent leur maison pour mille deux cents florins de Brabant à l'échevin Gerard Menten⁽¹⁷⁾. C'est alors qu'elles achetèrent la dernière maison qu'elles occuperont à Tongres.

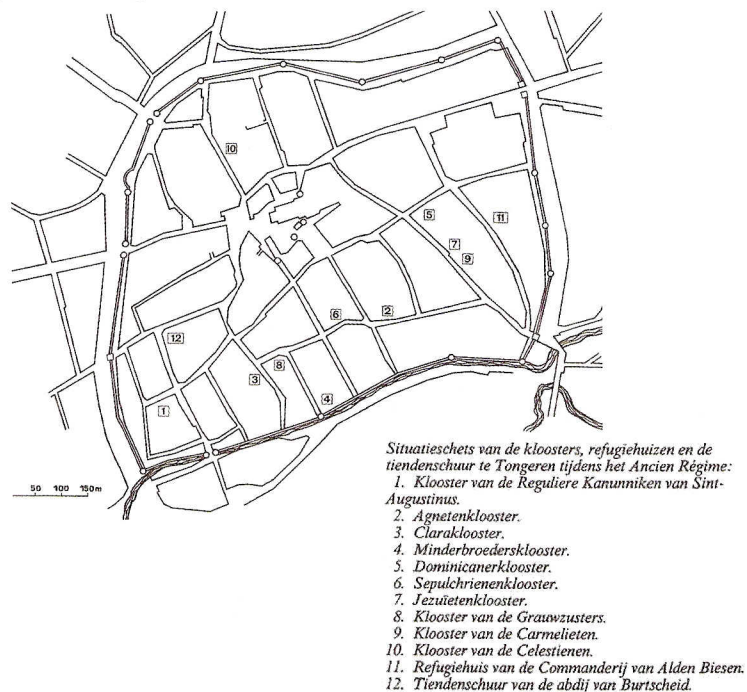


Fig. 1. Plan reconstitué de Tongres sous l'Ancien Régime, 1988 (J. HELSEN *et alii*, 2000 *Jaar Tongeren. 15 voor Chr. tot 1985*, Hasselt, 1988, p. 102).

(15) R.A.H., *Schepenen Tongeren*, reg. 215, f° 304 v°. – H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

(16) H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

(17) R.A.H., *Schepenen Tongeren*, reg. 215, f° 304 v°. – H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.



Fig. 2. Plan cadastral de la ville de Tongres, 1827, détail du sud de la ville, cliché de l'auteur⁽¹⁸⁾. Légende : 1. Sint-Catharinastraat, 2. Couvent de Sainte-Agnès, 3. Église et cimetière Saint-Jean, 4. Sint-Jansstraat, 5. Couvent Sainte-Claire, 6. Emplacement du couvent des Célestines entre 1642 et 1651 ?, 7. Collégiale Notre-Dame.

c. La « Heymelighenstraat » (1651-1677)

La demeure sise Sint-Jansstraat étant trop petite pour former un cloître, les sœurs achetèrent une maison en la « Heymelighenstraat », grâce à l'entremise de Paulus van der Maesen. Elle appartenait à Mathieu Van Buel qui leur accorda même quelque prêt financier. Les Célestines ne déboursèrent pas moins de huit mille florins de Brabant pour la demeure et encore deux mille florins de Brabant pour acquérir la maison voisine, dite du Cuvelier. Trois mille francs furent encore nécessaires pour les « accomoder en forme de cloître qui se fit peu à peu car la pauvreté

(18) Ce plan de Tongres est le plus ancien plan de la ville, tous les autres ont été perdus. Celui-ci est conservé aux Archives communales de Tongres. Les bâtiments religieux sont colorisés en bleu. Ce plan nous a généreusement été fourni par copie numérique par le conservateur des Archives communales de Tongres, Steven Vandewal. Nous le remercions vivement.

regnoit dans leur maison [...] »⁽¹⁹⁾. La maison du Cuvelier fut adaptée en chapelle⁽²⁰⁾.

En 1651, les sœurs abandonnèrent leur maison Sint-Janstraat pour se rendre définitivement dans le nouveau couvent de la Hemelingenstraat. Le corps de la prieure défunte fut transféré dans le cimetière prévu à cet effet. Le révérend pasteur Bartholomeus Stravius bénit et baptisa la cloche du nom de Marie Ferdinande⁽²¹⁾. À partir de 1655, les sœurs furent confessées par un des membres réguliers du chapitre de Notre-Dame de Tongres⁽²²⁾.

La vie du couvent s'écoula lentement et paisiblement jusqu'en 1673, lorsque les conflits entre Français et Hollandais menacèrent la sécurité de la communauté. La ville fut pillée, les murailles détruites et les portes incendiées⁽²³⁾. En 1677, les soldats français en faction dans la ville tentèrent de piller le couvent, car les sœurs refusaient de payer leurs contributions à l'armée. Face à une résistance généralisée de la ville, les troupes du général français Calvo menacèrent de brûler la ville dans sa totalité. Les citoyens de Tongres cédèrent et payèrent leurs taxes le 26 août 1677. Malgré tout, le samedi 28 août entre vingt heures et vingt-et-une heures, les troupes vinrent mettre le feu en divers endroits de la ville et de la collégiale de Notre-Dame⁽²⁴⁾. Près de douze communautés religieuses perdirent leur maison dans l'incendie, dont notamment les Jésuites⁽²⁵⁾. Le feu prit rapidement au couvent des Célestines, car celui-ci jouxtait une grange à grains qui fut embrasée. Les sœurs s'empressèrent de jeter dans

(19) ULg, n° 1168, fs° 18 et 23.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 163.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 87. Toute la somme d'argent de la soeur Marie Victoire Rasoir passa donc dans l'achat de ces deux maisons, sans doute voisines l'une de l'autre. En outre, le béguinage Sainte-Catherine attirait les filles les plus richement dotées. Le couvent des Célestines devait donc se contenter des novices moins fortunées. Les caisses du couvent s'en ressentirent.

(20) R.A.H., *Schepenen Tongeren*, reg. 215, f°s 305-312.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 10.

(21) ULg, n° 1168, f° 22.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 163.

(22) ULg, n° 1168, f° 28.

(23) BIBLIOTHÈQUE ROYALE (B.R.), mss n° 19.612, f° 219.

(24) ULg, n° 1168, fs° 46 et 49.- J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, pp. 312-313.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, pp. 10 et 163-164.- M. LIBERT, *op. cit.*, p. 88. La ville fut brûlée pour éviter qu'elle ne serve de refuge ou de pied-à-terre aux Hollandais lors du siège de Maasticht projeté par les Français. Le chiffre de 445 maisons incendiées est exagéré selon M. Perreau. Au cours du mois de septembre, d'autres incendies furent allumés par les Français, mais ils n'eurent pas la même ampleur que celui de la nuit du 28 au 29 août. En 1678, d'autres villes subirent le même sort que Tongres, comme le site de Bilzen, par exemple. M. PERREAU, *op. cit.*, pp. 134-136.

(25) M. T. THYS, *op. cit.*, pp. 340-341.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 10. - M. LIBERT, *op. cit.*, p. 88.

leur jardin les meubles et tout ce qui était possible⁽²⁶⁾. Le jardinier du couvent vint leur prêter main forte. Puisque aucun prêtre n'était présent dans les environs et que la pagaille régnait, les sœurs lui donnèrent « *la clef du tabernacle et une serviette pour reprendre tout ce qui y étoit, ainsi rapporta le ciboire avec les saintes hosties dedans [...]* »⁽²⁷⁾.

Les Célestines s'organisèrent pour le mieux durant les heures terribles qui suivirent. Les sœurs trop faibles pour aider à sauver les biens mobiliers du couvent furent envoyées sur les remparts de la ville qui fermaient leur jardin. Les autres religieuses leur apportèrent par des échelles tout ce qu'elles arrivaient à extraire des flammes. Le saint ciboire fut placé dans le giron d'une des religieuses assises sur les murs. Trop faible pour escalader une échelle, la mère supérieure Jeanne Victoire fut péniblement menée en sécurité par les chemins longeant les remparts. En cours de route, elle s'évanouit à deux reprises devant le désastre⁽²⁸⁾.

L'aube se leva sur un champ de ruines. Les Célestines avaient tout perdu : chapelle, couvent et même une partie de leurs meubles qu'on leur avait dérobés sous prétexte d'aider à les évacuer. Remise de ses émois, la prieure envoya deux sœurs à Liège pour prévenir le vicaire général Surllet⁽²⁹⁾. En attendant une réponse, les sœurs assistèrent à la messe dans l'église des chanoines de Notre-Dame⁽³⁰⁾. Le soir, elles furent logées dans la maison de la grande commanderie⁽³¹⁾. L'ordre du vicaire général fut clair : les dix-sept Célestines devaient rentrer au couvent de Liège-en-Île. Elles quittèrent Tongres – ou ce qu'il en restait – le 30 août, laissant quelques sœurs sur place pour surveiller les meubles sauvés des flammes et les apporter à Liège ultérieurement⁽³²⁾. Les Célestines de Tongres furent aimablement accueillies chez les religieuses de Liège-en-Île⁽³³⁾. Quelques religieuses quittèrent rapidement le couvent de Liège pour vivre dans les

(26) ULg, n° 1168, f° 49.

(27) ULg, n° 1168, fs° 49-50.

(28) ULg, n° 1168, f° 50.- J.P.R. STEPHANI, *op. cit.*, pp. 313-314.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 164.

(29) ULg, n° 1168, f° 50.- M. PERREAU, *op. cit.*, p. 180.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 164.

(30) ULg, n° 1168, f° 50.

(31) ULg, n° 1168, f° 51. La « maison de la grande commanderie » correspond peut-être au refuge de la commanderie des chevaliers teutoniques qui fut déménagé en 1663 dans la Moerestraet (fig. 1, n° 11). La commanderie était située à Vieux-Joncs (Ouden Biessen). J. PAQUAY et E. ULRIX, *op. cit.*, pp. 44-45.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 164.

(32) ULg, n° 1168, f° 51.- H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 164.- S. BOULVAIN, *Contribution ... op. cit.*, p. 84.

(33) B.R., mss n° 19.612, f° 238.

couvents de Düsseldorf et Namur⁽³⁴⁾. Quant aux autres, elles fondèrent un second couvent dans la ville de Liège, au faubourg d'Avroy⁽³⁵⁾.

d. Essai de localisation du couvent dans la Hemelingenstraat actuelle

Le couvent des Célestines ayant disparu au XVII^e siècle, les sœurs ne reconstruisirent jamais leurs bâtiments et quittèrent la ville sans retour. Aucun plan de la ville de Tongres n'a été conservé avant le XIX^e siècle⁽³⁶⁾. L'emplacement du couvent dans la Hemelingenstraat reste incertain et discuté. Il est d'ailleurs malaisé de distinguer le vrai du faux, étant donné le manque cruel d'informations sur la ville au XVII^e siècle.

J. Helsen⁽³⁷⁾ prétend que le couvent se trouvait sur le rang oriental de la rue, à mi-chemin entre la Grand Place et la porte de l'enceinte (fig. 1). Nous devons admettre que cet emplacement correspond à une des plus grandes parcelles bordant la Hemelingenstraat sur le plan cadastral de 1827. Cependant, nous ignorons sur quelles informations se base l'auteur pour localiser le couvent à cette place. La chronique prétend que l'enceinte de la ville fermait le jardin. Or ce n'est pas possible ici : le couvent est bien trop éloigné des murs urbains. L'hypothèse de E. ULRIX⁽³⁸⁾ semble la plus probante, car elle s'accorde avec la chronique. Le couvent des Célestines se trouvait à côté de la grange aux dîmes (la « *tiende Schuur* ») qui appartenait au chapitre de Notre-Dame⁽³⁹⁾. Cette grange servait à la conservation des taxes payées en nature (soit un dixième des récoltes) par les citoyens de la ville. Or la chronique affirme que le feu se propagea à partir d'une grange à grains joignant le couvent⁽⁴⁰⁾. Apparemment, cette grange existait encore en 1846, mais en 1904, elle était déjà remplacée par la maison d'un notaire nommé Neven⁽⁴¹⁾. Or la grange avait brûlé dans l'incendie de 1677. Nous pouvons donc déduire qu'elle fut reconstruite après l'incendie, sans doute sur le même emplacement. C'est ce second édifice qui fut conservé jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle. Reste

(34) ULg, n° 1168, f° 52.

(35) ULg, n° 1168, fs° 52 et 55. – M. PERREAU, *op. cit.*, p. 180. – E. ULRIX, *Les rues de Tongres ... op. cit.*, pp. 11-15. – M. LIBERT, *op. cit.*, p. 88.

(36) Informations recueillies auprès de Steven Vandewal, conservateur des Archives communales de Tongres, que nous remercions vivement. Ce plan parcellaire de la ville est daté de 1827 (fig. 3).

(37) J. HELSEN *et alii*, *op. cit.*, p. 102.

(38) E. ULRIX, *Les rues de Tongres ... op. cit.*, pp. 11-15.

(39) M. Perreau soutient aussi cette idée : selon lui, le couvent se trouvait « *au lieu occupé dans la suite par la grange des dîmes* ». M. PERREAU, *op. cit.*, p. 180.

(40) ULg, n° 1168, f° 49.

(41) E. ULRIX, *Les rues de Tongres ... op. cit.*, pp. 11-15.

à savoir où se trouvait cette grange aux dîmes. Étant donné qu'elle a subsisté jusqu'en 1846 au moins, son emplacement devrait apparaître sur le plan cadastral de la ville, daté de 1827 (fig. 3). En outre, nous savons que l'enceinte urbaine fermait le jardin du couvent. Dès lors, selon Steven Vandewal, conservateur des archives communales de Tongres, le couvent se trouvait dans l'îlot triangulaire compris entre la Hemelingenstraat au sud, l'actuelle De Tieckenstraat à l'est et l'ancien rempart de la ville au nord-ouest. Plus précisément, la grange était située le long de l'actuelle De Tieckenstraat, sur l'une des deux larges parcelles bordant l'îlot à l'ouest.



Fig. 3. Plan cadastral de la ville de Tongres, 1827, détail de la Hemelingenstraat⁽⁴²⁾.
Légende : 1. Actuelle Hemelingenstraat, 2. Actuelle De Tieckenstraat, 3. Emplacement du couvent (?), selon J. Helsen, 4. Emplacement de la grange décimale du chapitre, 5. Emplacement du couvent des Célestines (?), d'après la chronique et Steven Vandewal, 6. Murs de la ville, 7. Collégiale Notre-Dame.

(42) Une copie numérique du plan de 1827 nous a été fournie par le conservateur des Archives communales de Tongres, Steven Vandewal. Il nous a aimablement autorisé à le publier.

Nous nous rallions à l'hypothèse du conservateur, car elle concorde parfaitement avec le témoignage de la chronique. Sur base de la localisation de la grange décimale, le couvent devait se trouver juste à côté, sur l'une des deux parcelles visibles sur le plan cadastral au bord de l'actuelle De Tieckenstraat (fig. 3, n° 2). Mieux, le couvent bordait le rempart au nord et était jouté au sud par la grange décimale.

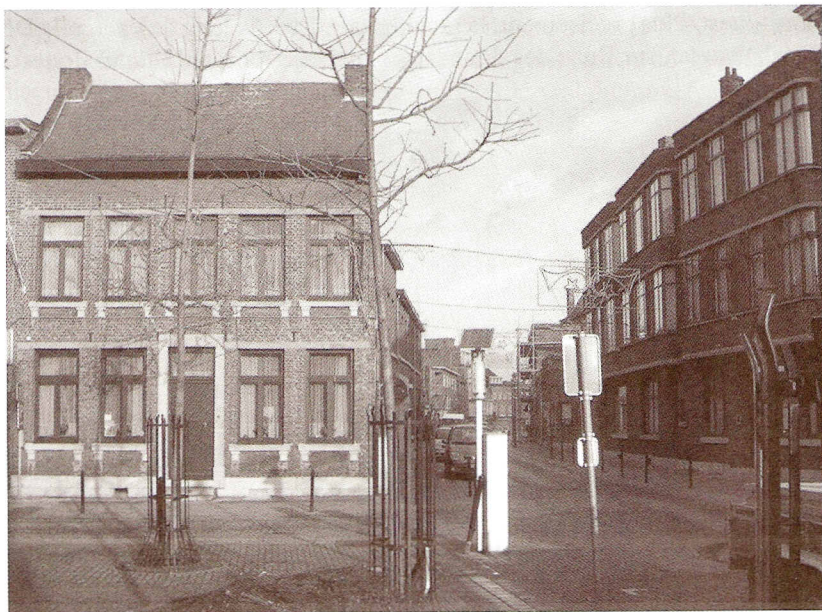


Fig. 4. Tongres, angle de la Hemelingenstraat et de la De Tieckenstraat, vers le boulevard contournant la ville, cliché de l'auteur, état actuel.

3. L'architecture du couvent

La maison de la Sint-Jansstraat fut habitée par les Célestines durant dix ans. Nous ignorons si elles eurent le temps d'y effectuer de grands travaux et de bâtir un cloître à cet emplacement. Le couvent de la Hemelingenstraat était composé à l'origine de deux maisons contiguës. Seul cet ensemble a été aménagé en cloître, semble-t-il⁽⁴³⁾. Hélas, le

(43) Cette organisation en cloître à la Hemelingenstraat paraît très probable, puisque les religieuses y vécurent bien plus longtemps que dans les autres demeures qu'elles occupèrent dans la ville de Tongres. Les sœurs passèrent une année dans la maison du chanoine Peumans, dix ans dans la rue Saint-Jean et vingt-six dans la Hemelingenstraat.

couvent a disparu dans l'incendie de 1677. Quoi qu'il en soit, aucun plan du couvent, où qu'il fût installé (maison du chanoine, de la Sint-Jansstraat ou de la Hemelingenstraat), n'a été conservé. Peut-être les plans ont-ils disparu dans l'incendie, à moins qu'ils n'aient jamais existé⁽⁴⁴⁾. Enfin, les sources écrites sont trop succinctes pour tenter une reconstitution du plan de l'ensemble conventuel.

Dans chacune de ces maisons, même si le couvent n'était pas organisé en forme de cloître, la communauté devait disposer d'un minimum de locaux prescrits par la règle (l'ouvroir ou salle de travail, le parloir, le chapitre, les cellules individuelles, l'infirmerie, la chambre des novices, etc.) et d'une chapelle pour dire la messe. De hauts murs permettaient aux sœurs de vivre selon leur vœu de clôture. Quelques petites indications permettent cependant d'assurer que :

- Sint Jansstraat, le réfectoire était placé au rez-de-chaussée⁽⁴⁵⁾.
- Hemelingenstraat, une brasserie et une boulangerie⁽⁴⁶⁾, un chœur, une chapelle (autrefois maison du cuvelier), une infirmerie et une chambre des malades étaient renfermés dans l'enceinte conventuelle. Le jardin était clôturé, car il fallut briser la muraille pour y faire entrer des matériaux de construction⁽⁴⁷⁾. Ce jardin comprenait le cimetière des religieuses défuntés.

4. L'architecture du lieu

Tongres est une de ces villes comprises dans le pays de Liège, au même titre que Huy. La Meuse permettait un transport commode des marchandises et des hommes. Les mêmes modes de construction et les mêmes matériaux circulaient, sans oublier que toutes les villes du pays de Liège profitaient du même sous-sol du bassin mosan riche en carrières de grès, d'argile et de calcaire⁽⁴⁸⁾.

(44) La majeure partie des plans des couvents de Célestines qui nous ont été transmis datent de la fin du XVIII^e siècle. Ils ont été tracés lors de la suppression de l'ordre, afin de mieux diviser et revendre les biens immobiliers à des particuliers. Or les Célestines de Tongres ne restèrent pas longtemps dans la ville. Fait exceptionnel, un plan datant du XVII^e siècle a été conservé pour l'église et les parloirs du couvent de Mons.

(45) « [...] une fois qu'elles étoient et mangeoient dans leur réfectoire, on tira un coup de fusil ; les balles roulèrent sur les habits de la mère Catherine Michel [...] ». ULg, n° 1168, f° 40. - H. BAILLIEN, *Het verblijf ... op. cit.*, p. 162.

(46) « La sœur Ambroisse Florence, ditte Vanbloil, étoit forte de corps et a brassé toute la bière de la communauté et petry le pain ».

(47) ULg, n° 1168, f° 40.

(48) J.-L. LEHAËN, *Recherches sur le style dit « Renaissance mosane »*, Université de Liège, Mémoire de licence inédit, 1987-1988, p. 55.

Le Limbourg a gardé peu de vestiges architecturaux du XVII^e siècle, malmené par les guerres incessantes⁽⁴⁹⁾. L'incendie de Tongres en 1677 en est sans doute l'exemple le plus désolant. Une étude de l'architecture privée dans cette province se cantonne donc aux rares témoins⁽⁵⁰⁾ subsistants et n'est guère représentative des pratiques réellement en usage à l'époque.

À Tongres comme dans tout le bassin mosan, les matériaux étaient extraits et produits sur place, issus du terroir ou du moins du pays de Liège. Les conditions climatiques influençaient bien sûr certains aspects du mode de bâtir, tel l'emploi de corniches saillantes, l'enduit goudronné des poutres et des traverses en bois⁽⁵¹⁾.

a. *Le pan de bois*

En matière d'architecture, le pan de bois semble avoir eu la primeur durant de très longues décennies. Dans les demeures les plus modestes, la maçonnerie était limitée aux fondations et au soubassement de la maison. Généralement, les étages étaient disposés en encorbellement, soutenus par de massives consoles. Les baies étaient divisées en plusieurs jours. Une des caractéristiques du Limbourg consistait en l'aération et l'éclairage des combles au moyen de petites ouvertures pratiquées à l'abri des consoles de la corniche. Des lucarnes perçaient la toiture haute⁽⁵²⁾.

Un exemple de l'architecture à pans de bois a subsisté encore à Tongres jusqu'en 1863⁽⁵³⁾. Cette habitation affichait en façade le millésime de 1551 et était surnommée « Maison des Trois Navets ». C'était l'une des rares maisons à avoir survécu à l'incendie de 1677. Cette demeure est d'autant plus intéressante qu'elle était située dans la Hemelingenstraat, celle-là même où les Célestines vinrent emménager. Les quatre niveaux de la façade étaient entièrement construits en bois et ils étaient superposés en encorbellement les uns par rapport aux autres. Les deux premiers niveaux étaient recouverts de planches verticales juxtaposées les unes aux autres, tandis que les deux derniers niveaux présentaient la structure des murs

(49) O. VAN DE CASTYNE, *L'architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Bruxelles, 1934, p. 293.

(50) Ces exemples se répartissent essentiellement à Tongres, Saint-Trond, Hasselt, Geel, Herck-la-Ville, Maaseik et Beringen : O. VAN DE CASTYNE, *op. cit.*, p. 293.

(51) O. VAN DE CASTYNE, *op. cit.*, p. 293.

(52) *IDEM*, p. 295.

(53) Un dessin de reconstitution de la façade des « Trois Navets » a été réalisé par Elly Bertrand en 1874, soit onze ans après sa démolition (fig. 5). La publication de ce dessin nous a été autorisée par Steven Vandewal.

en poutre et torchis. Le dernier niveau se plaçait directement sous les combles. Les consoles étaient sculptées de petits mascarons⁽⁵⁴⁾. La façade était percée de baies à croisée ou à simple meneau. La porte s'ouvrait à l'aide de deux vantaux superposés.

Le couvent des Célestines fut aménagé dans deux anciennes maisons particulières de la Hemelingenstraat. Nous ignorons totalement de quels matériaux elles étaient faites. Quoi qu'il en soit, non loin de là, des maisons (telle « les Trois Navets ») étalaient leur façade à pans de bois depuis la moitié du XVI^e siècle. Notons que le prince-évêque Jean-Louis d'Elderden interdit la construction en pans de bois à la fin du XVII^e siècle⁽⁵⁵⁾.

(54) E. ULRICH, *Les rues de Tongres ... op. cit.*, pp. 11-15.

(55) Le mode de construction à pans de bois fut encore employé pour les façades arrière jusqu'au XVIII^e siècle. A. CHEVALIER, *L'architecture civile et religieuse des XVII^e et XVIII^e siècles au pays de Liège*, dans *La Wallonie, le pays, les hommes*, t. 2, Bruxelles, 1978, pp. 195-196.

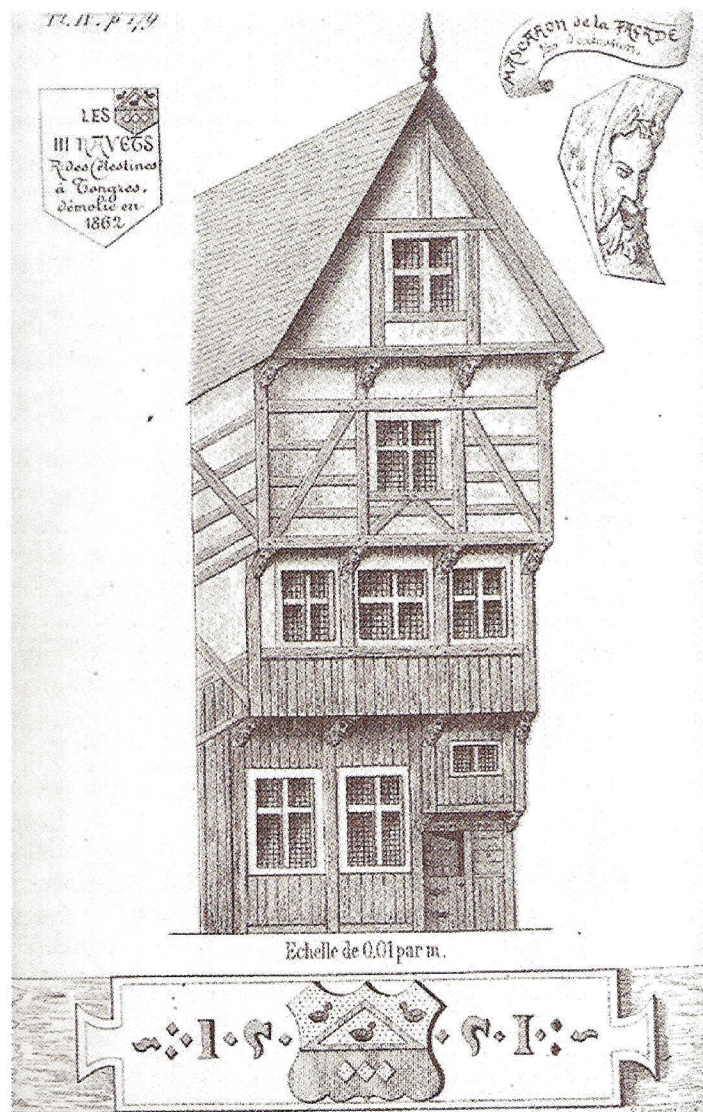


Fig. 5. Elly BERTRAND, Reconstitution de la façade de la maison des Trois Navets, sise rue des Célestines (Hemelinghenstraet) et démolie en 1862, 1874. III. extraite de *Disparu. Verdwenen Tongers erfgoed in de Kijker*, introduction par Hugo Biets, échevin de la culture de la ville de Tongres, Tongres, 2004, p. 39.

b. L'architecture traditionnelle mosane

L'architecture traditionnelle mosane était également présente à Tongres au XVII^e siècle. Cette architecture locale allie une structure en pierre et un remplissage en brique pour un maximum d'économie et de stabilité. Ce mode de construction est adapté au climat du pays liégeois et a été largement diffusé dans la principauté de Liège.

Les Célestines utilisèrent peut-être ce mode de construction lors des transformations qu'elles apportèrent au logis préexistant. La chronique fait une seule mention des matériaux employés : lors des travaux, des briques furent acheminées dans le jardin⁽⁵⁶⁾. À partir de là, nous pouvons simplement conclure que la maçonnerie de brique intervenait dans la construction des bâtiments conventuels. La chronique n'évoque pas le moindre usage de pierres. Ainsi, il est difficile de conclure que l'architecture mosane était reflétée dans cet édifice monastique, bien que cette éventualité soit tout à fait envisageable.

Certains témoins postérieurs à l'incendie nous sont parvenus et démontrent que l'architecture mosane servit à la reconstruction de la ville après 1677. Cependant, rien n'empêche que ce type de construction ne fût pas connu et utilisé à Tongres avant cette date. Deux maisons en architecture traditionnelle mosane se situent à proximité de « l'îlot des Célestines ». La première porte le millésime 1679 et est située au coin de la rue de Maastricht⁽⁵⁷⁾. La seconde est datée de 1680 par les ancrs, sise au coin de la rue de Saint-Trond et donnant sur la Grand Place (fig. 6)⁽⁵⁸⁾. Ces deux maisons sont encore habitées aujourd'hui et ont été quelque peu remaniées au long des siècles⁽⁵⁹⁾.

(56) ULg, n° 1168, f° 40.

(57) Lors de notre passage à Tongres, la façade de cette maison était en restauration et couverte d'échafaudages.

(58) E. PUTERS, *L'architecture privée au pays de Liège*, Liège, 1940, p. 61.

(59) Le rez-de-chaussée a été largement remanié dans les deux cas. La plupart des croisées n'existent plus, mais leurs traces sont encore visibles pour l'œil averti. En effet, les bandeaux de pierre reliaient autrefois les seuils, traverses et linteaux des baies entre eux. Les dimensions des fenêtres furent considérablement réduites, comme le démontre clairement la façade au coin de la rue Saint-Trond. Enfin, les toitures d'ardoise sont modernes.



Fig. 6. Tongres. Maison en architecture traditionnelle mosane sur la Grand Place, au coin de la rue Saint-Trond, datée par les ancrs de 1680, cliché de l'auteur, état actuel.

5. Conclusion

Les sources écrites sont très lacunaires et succinctes. Les emplacements des maisons, rue Sint-Jan et rue de Hasselt (mention d'une grange et des remparts urbains), sont connus, mais sujets à controverses. Quelques locaux sont mentionnés, ainsi qu'une chapelle pourvue d'un clocher. L'iconographie n'est guère plus généreuse et ne localise que vaguement le couvent.

Le bref séjour des Célestines à Tongres, l'incendie de la ville et l'absence du moindre plan pour la période étudiée interdisent toute conclusion sur l'aspect du couvent. Le plan carré du cloître est probable, mais pas certain. Quant aux matériaux, seule la brique fut employée avec certitude dans la Hemelingenstraat, mais le pan de bois n'est pas à exclure.

Julie PIRONT

Agrégée en Histoire de l'art et archéologie.

Aspirant du F.R.S. - F.N.R.S., U.C.L.⁽⁶⁰⁾

(60) Pour l'essentiel, cet article est extrait de notre Mémoire de licence en Histoire de l'art et archéologie intitulé « *L'architecture des couvents de Célestines en Belgique* », réalisé en 2006-2007 à l'Université catholique de Louvain (promoteur : Philippe Bragard). Cette monographie sur le couvent de Tongres ainsi que sur les autres couvents belges, sera insérée dans notre thèse de doctorat en cours, intitulée provisoirement « *Étude architecturale des couvents d'annonciades célestes fondés en Europe avant 1800* ». Adresse de l'auteur : Rue Saint-Clair, 7 - 4960 Malmedy.